

Travaux de terrassement devant ma maison

Par **JEANNE**, le **01/02/2013** à **10:32**

bonjour, je voudrais faire un passage en asphalte de la route vers mon portail (il n'y a pas de trottoir car pas de passage, de chaque coté il y a des bandes de terre entretenues ou pas , par le propriétaire, cette bande de terre doit restée à la disposition de la commune au cas où il faudrait élargir la route) ce qu'on appelle je crois un "bateau" , de 4m sur 3m , en ce moment c'est de la terre, et avec la pluie des trous se sont formés, dois-je obligatoirement faire une demande à la mairie ? si oui est ce que la mairie peut faire les travaux que je paierais bien sûr ? merci

Par amajuris, le 01/02/2013 à 14:22

bjr, s'agissant du domaine public, vous devez demander à la mairie. cdt

Par **JEANNE**, le **01/02/2013** à **14:25**

merci pour votre réponse mais est-ce que je peux demander à la mairie de faire les travaux?

Par amajuris, le 01/02/2013 à 17:34

comme il s'agit du domaine public, en principe c'est la mairie qui devrait s'occuper des travaux

selon un devis à établir par elle et à vos frais